



**COMMUNE DE GROISY  
(Haute-Savoie)**

-----  
**ARRETE N° 2026AC-034**

**Portant réglementation de la circulation  
sur diverses voies communales et  
départementales**

**Le Maire de la commune de Groisy,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

**Vu** l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

**Considérant** qu'en raison de la manifestation pour le ramassage des déchets en bordures de voies communales et départementales organisée par la commune de Groisy, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**Article 1**

En raison de la manifestation susvisée, la circulation des véhicules sur les voies communales et départementales, seront réglementées **samedi 18 avril 2026 de 8h00 à 12h00**.

**Article 2**

Sur la période énoncée à l'article 1 et raison de la présence de piétons en bordure de route, la circulation des véhicules sera réglementée. Les piétons empièteront le bord de la chaussée et celle-ci sera rétrécie par la mise en place de cônes K5A et/ou panneaux B15/C18 si nécessaire (chaussée minimum à 3m de largeur). La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de la manifestation. Cette réglementation s'appliquera ponctuellement au droit et à l'avancement du ramassage des déchets. L'accès des riverains sera maintenu pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 3**

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par les services techniques de la Commune.

**Article 4**

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. Monsieur le Président de Grand Anancy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY
5. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 15 avril 2026

**Le Maire,  
Christophe SIBILLE**

Acte certifié exécutoire ;

Affiché et/ou notifié le : **16 AVR. 2026**

